



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 05 JUL. 2024

Délibération n° 2024-077 : Numérotation Impasse Théophile Briant

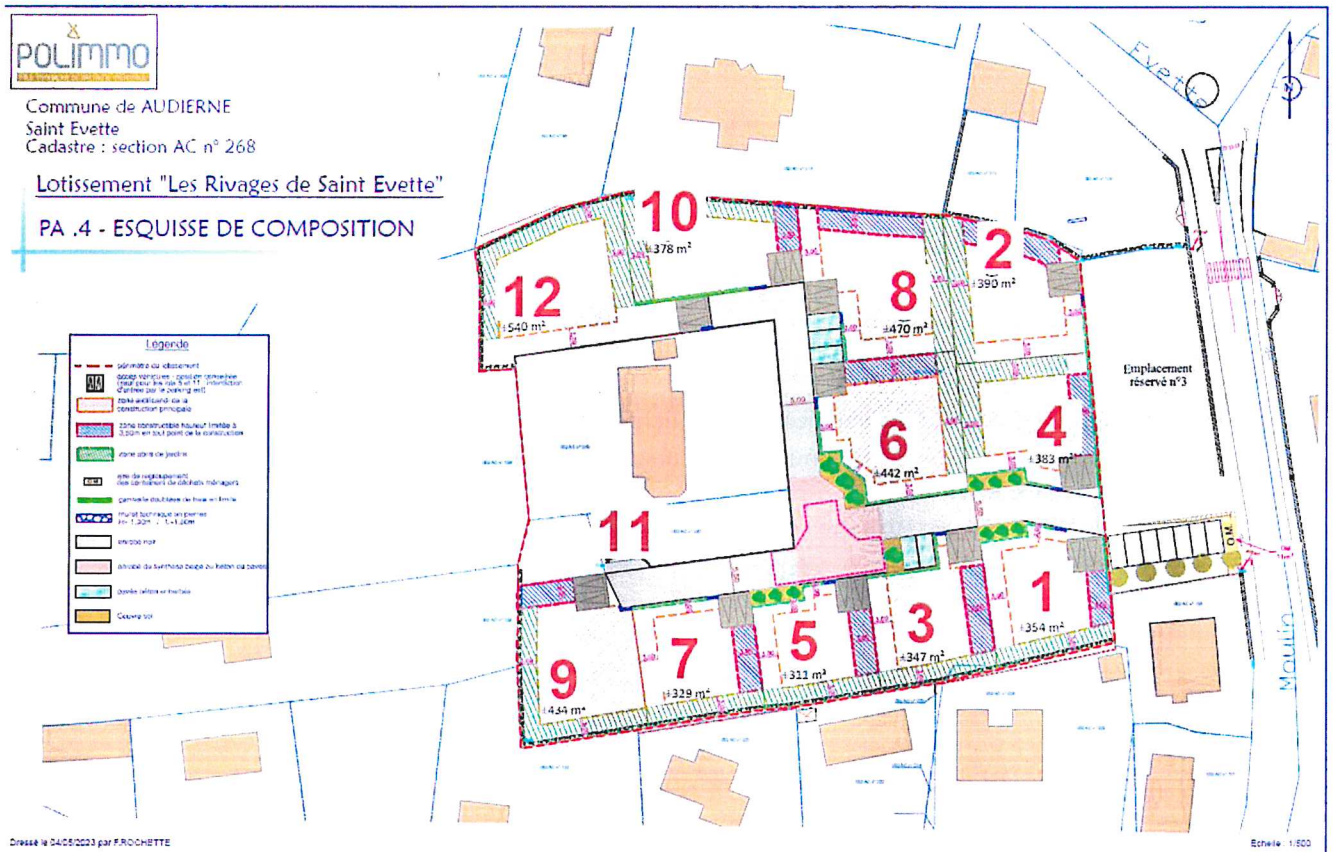
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. le Maire expose à l'assemblée :

Un lotissement est en cours d'aménagement à Sainte Evette.  
Par délibération DE2024-057, la voirie a été dénommée « Impasse Théophile Briant ». Il convient désormais d'attribuer une numérotation aux différents lots.



Le schéma de numérotation est proposé comme suit :



Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 12 abstentions, décide de :

- Approuver la numérotation telle que proposée ;
- Procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- Autoriser M. le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS